

Réf : J.FB/NG/JM

ARRETE N°2013-510

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;

Vu les statuts de l'Université Paris Ovest Nanterre la Défense ;

Vu l'information du Conseil Scientifique du 19 novembre 2013, relative à la nomination de Madame Elsa PEZSKINE, Directrice adjointe de l'Institut de Recherche Juridiques sur l'Entreprise et les Relations Professionnelles (IRERP) ;

Vu l'arrêté 2012-172 ;

ARRETE

Article 1 :

Spécimen
de signature :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Georges BORENFREUND**, Directeur de l'Institut de Recherche Juridiques sur l'Entreprise et les Relations Professionnelles (IRERP), à l'effet de signer au nom du Président et dans la limite de ses attributions :

- les actes et décisions relatifs au fonctionnement du laboratoire ;
- les ordres de mission de la fonction « recherche » ;
- les actes nécessaires à l'exécution des recettes et des dépenses du budget des unités budgétaires du laboratoire dans la fonction « recherche », dans la double limite de 30 000 € HT par engagement et de la disponibilité des crédits.

Est exclue de la présente délégation la signature des conventions et des contrats de recrutement de personnel.

Article 2 :

Spécimen de
Signature :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Georges BORENFREUND, délégation de signature est donnée à **Madame Elsa PEZSKINE**, Directrice Adjointe de l'Institut de Recherche Juridiques sur l'Entreprise et les Relations Professionnelles (IRERP), dans les mêmes limites que Monsieur Georges BORENFREUND.

Est exclue de la présente délégation la signature des conventions et des contrats de recrutement de personnel.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services, et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur les sites Internet et Intranet de l'université et affiché au RDC du bâtiment B (vitrine des affaires institutionnelles).

Fait à Nanterre,
le 12 décembre 2013
Le Président,

Jean-François BALAUDE